

Questions fréquentes (FAQ) sur l'offre créateur d'entreprise Sunrise

Qui peut bénéficier de l'offre créateur d'entreprise Sunrise ?

Toutes les sociétés indépendantes nouvellement créées avec siège en Suisse peuvent profiter de l'offre créateur d'entreprise Sunrise, et ce si la date de création remonte à 12 mois maximum au moment de la conclusion du contrat avec Sunrise. 20 abonnements au maximum par client commercial.

Quelles sont les conditions de l'offre ?

Offre valable à partir du 29 août 2018 pour toute société indépendante nouvellement créée avec siège social en Suisse et pour lesquelles la date de création remonte pas à 12 mois maximum au moment de la conclusion du contrat avec Sunrise. Le rabais de 50 % sur l'abonnement mensuel vaut pour les nouvelles souscriptions des produits énumérés ci-après et qui sont disponibles via [le formulaire de commande](#).

Offre valable sur les produits suivants :

- Abonnements mobiles Sunrise : swiss start, swiss calls, swiss unlimited, swiss neighbors, europe&US
- Sunrise Office : internet start, internet comfort, internet max giga, phone comfort
- Produits Mobile internet : Mobile internet start, Mobile internet comfort, Mobile internet unlimited

IMPORTANT : Le rabais est limité à 12 mois. À l'issue des 12 mois, le prix normal en vigueur à cette échéance s'appliquera. La remise devient caduque en cas de changement pour un produit ne donnant pas droit à une remise ou en cas de changement de titulaire. Les assurances, les options et le matériel sont exclus du rabais. Nouvelles souscriptions uniquement ; rabais sur abonnement. Offre valable pour une durée limitée.

Sur quels canaux de vente puis-je profiter de l'offre créateur d'entreprise Sunrise ?

Pour bénéficier de l'offre créateur d'entreprise Sunrise, les produits donnant droit à un rabais doivent être commandés via [le formulaire de commande](#) sur le site de Sunrise.

Que dois-je faire pour bénéficier de l'offre créateur d'entreprise Sunrise ?

- Au moment de la conclusion du contrat avec Sunrise, la date de création de votre entreprise (d'après le Registre du commerce), ne doit pas rem

Parties intégrantes du contrat

- [Conditions générales \(PDF\)](#)
- [Conditions particulières pour prestations de téléphonie mobile \(PDF\)](#)
- [Dispositions sur l'utilisation appropriée de l'Internet mobile \(PDF\)](#)
- [Conditions particulières pour les services Internet, réseau fixe et TV \(PDF\)](#)
- Conditions de l'offre créateur d'entreprise Sunrise (voir ci-dessus)
- Contrat(s) conclu(s) avec Sunrise sur les produits compris dans l'offre créateur d'entreprise Sunrise